

POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

MOYENNE MEUSE PARTIE NORD

*Verdun • Belleville-sur-Meuse • Thierville-sur-Meuse • Stenay • Dieue-sur-Meuse •
Dugny-sur-Meuse • Houdainville • Sommedieue • Mouzay • Dun-sur-Meuse*



PORTRAIT

Le volet « Portrait » concerne l'ensemble du territoire de Moyenne Meuse (Nord et Sud) les autres parties se focalisent sur la partie Nord (au nord de la limite d'arrondissement de Commercy).



OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts
- Zones urbanisées
- Prairies
- Zones humides remarquables



Pagny-la-Blanche-Côte et la Meuse Sauvage, paysage typique

Agence de l'eau Rhin-Meuse LEBLANC N



38 HAB/KM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139 hab/km²)



3%
du territoire artificialisé
(rang Rhin-Meuse : 34/34)



368 MM/AN
(précipitations efficaces)
pour recharger les nappes
et alimenter les cours d'eau
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 373 mm/an)



54%
de l'espace dédié à
l'agriculture
(rang Rhin-Meuse : 34/34)



0,2 INDUSTRIE/KM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 0,65/km²)



12 900 HA
de zones humides
remarquables pour leur
intérêt écologique

Le bassin hydrographique Moyenne Meuse (Nord et Sud confondus) s'étend de l'aval de Neufchâteau (88) jusqu'à l'aval de Stenay (55) sur une longueur de 130 km et une largeur de 15 km. Verdun, Commercy et Saint-Mihiel concentrent une bonne part de la population de ce territoire où la densité de population est trois fois plus faible que la moyenne française. L'activité économique est essentiellement centrée sur Verdun et sur quelques sites industriels implantés le long de la Meuse. L'agriculture constitue un important domaine d'activité et exploite 54% de l'espace, avec une forte densité d'élevages bovins extensifs et un développement récent de la production céréalière, notamment dans la vallée de la Meuse.

Le bassin de la Meuse présente un profil très particulier dans sa partie médiane dit « en arête de poisson » avec un bassin très étroit et de très nombreux affluents au comportement torrentiel issu des côtes de Meuse. Ces caractéristiques le rendent très sensibles aux aléas climatiques.

La majorité des affluents de la Meuse sont actuellement en bon état écologique. En apportant une eau de bonne qualité, ils contribuent à faire de la Meuse l'un des très rares fleuves européens en plutôt bon état écologique. La présence de zones humides remarquables le long de la Meuse permet de faciliter l'élimination des polluants organiques par le fleuve et de limiter l'importance des inondations. La conservation et la restauration de zones humides constituent l'enjeu majeur du territoire.

QUALITÉ DES EAUX

ÉTAT ÉCOLOGIQUE

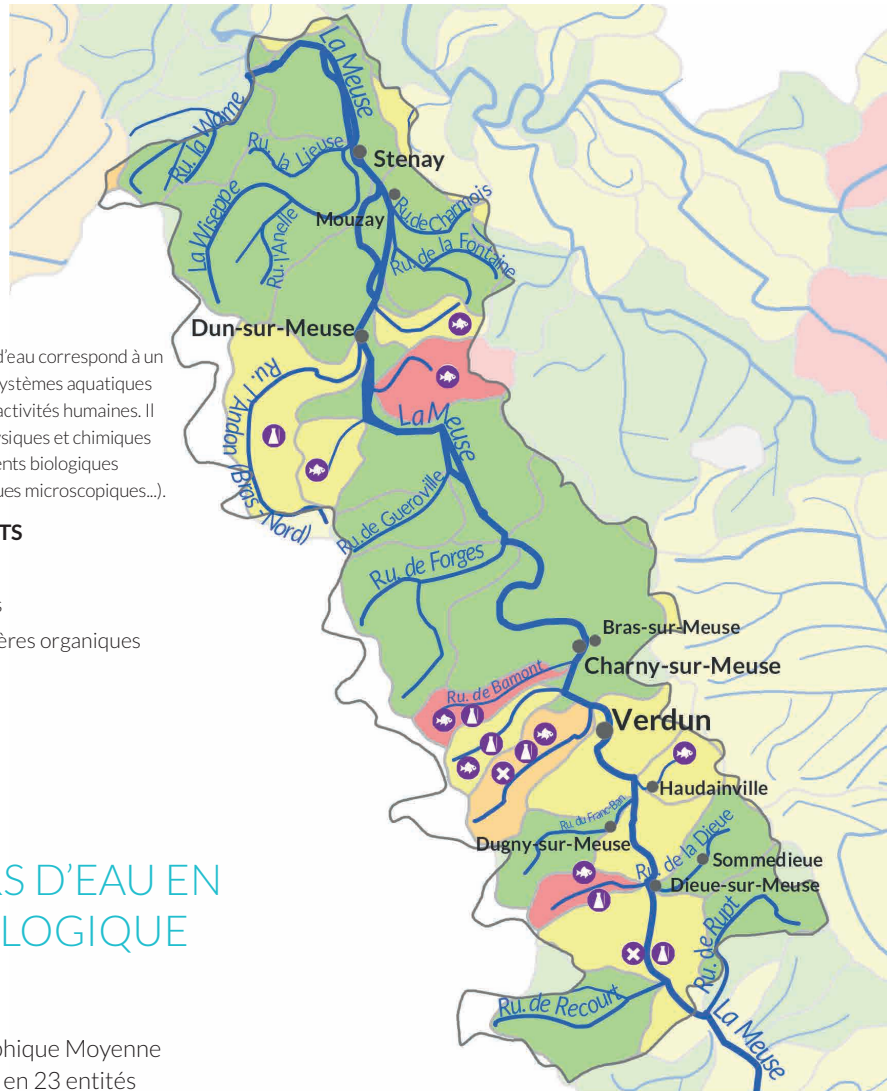
- Très bon état
- Bon état
- État moyen
- État médiocre
- Mauvais état
- Non déterminé

Le bon état écologique d'un cours d'eau correspond à un fonctionnement équilibré des écosystèmes aquatiques (cours d'eau, lacs...) en présence d'activités humaines. Il s'évalue à partir de paramètres physiques et chimiques mais aussi au travers des peuplements biologiques (poissons, insectes aquatiques, algues microscopiques...).

PARAMÈTRES DÉCLASSANTS

- État biologique
- X Polluants spécifiques
- ▲ Oxygénation et matières organiques

Données 2010 - 2011



38% DES COURS D'EAU EN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Sur le secteur nord du bassin hydrographique Moyenne Meuse, les cours d'eau ont été partagés en 23 entités homogènes dont deux traversent à la fois les parties Nord et Sud (la Meuse médiane et le ruisseau du Rupt).

Onze d'entre elles présentent un bon état écologique. Six affichent un état écologique moyen, présentant des altérations (rectification, suppression de végétation, excès de nutriments, de cuivre et de zinc) ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques habituellement retrouvés dans ce type de cours d'eau. La Scance présente un état écologique médiocre avec des teneurs excessives en nutriments (phosphore) et en cuivre, incompatibles avec le développement équilibré des algues microscopiques. La présence de teneurs excessives en nutriments, accompagnée d'excès de matières organiques et d'altérations physiques importantes (rectification du lit, curage, suppression de la végétation) sont responsables du mauvais état écologique de la Doua et des ruisseaux de Billonneau et Bamont.

Concernant les 2 canaux du territoire, les deux tronçons concernés du canal de la Meuse n'ont pas encore fait l'objet d'un diagnostic écologique.

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux, lorsqu'il est mesuré (environ 1/3 des masses d'eau), est mauvais avec des dégradations dues aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus de tous types de combustion et à des teneurs excessives de certains métaux lourds dont l'origine reste à identifier (mercure).

La ressource en eau souterraine présente des dégradations dues à des teneurs excessives en pesticides et nitrates.

Enfin, 22 captages dégradés par des pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires.

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Maintenir ou restaurer l'activité d'élevages et les milieux humides associés en développant les filières adaptées de valorisation des produits d'élevages avec les collectivités

POLLUTIONS DIFFUSES

- Adopter les bonnes pratiques permettant de mieux gérer les effluents d'élevages et de réduire les apports de fertilisants et de pesticides aux cours d'eau (désherbage mécanique, maintien des sols couverts en automne). Les compléter par la création de zones tampons en sortie de drains agricoles et en bord de parcelles (plantation de haies, restauration de zones humides).

Ces actions concernent prioritairement le lit majeur de la Meuse et les ruisseaux de Fromereville, Bamont, Gueroville, Wassieu et l'Andon.

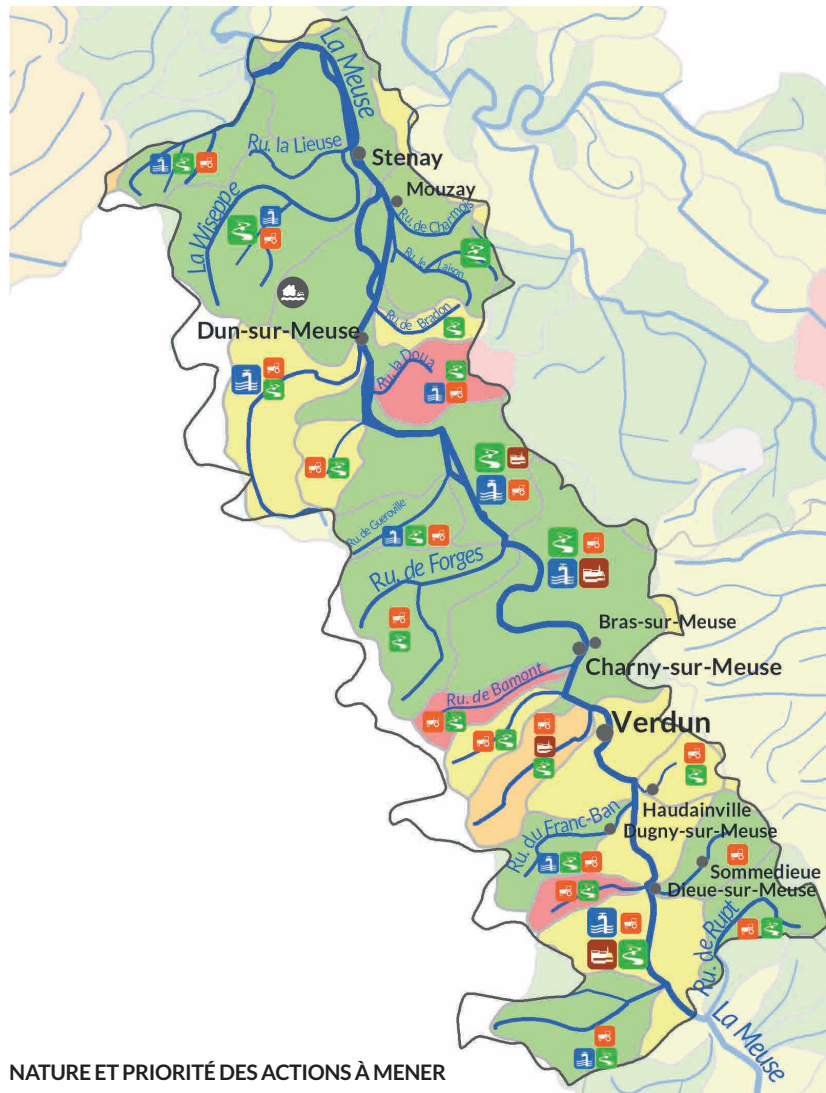


RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer prioritairement les obstacles infranchissables présents sur la Meuse à l'aval de Verdun, et les ruisseaux du Franc-Ban et de Forges, d'ici 2017. Ailleurs, inscrire ce type d'actions au sein des programmes globaux de renaturation des cours d'eau

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Multiplier les actions pilotes de renaturation des cours d'eau et zones humides dégradés par les travaux hydrauliques agricoles. Concerne prioritairement les secteurs dégradés de la Meuse, et la quasi-totalité de ses petits affluents.
- En collaboration avec les partenaires institutionnels et l'établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA), engager un programme global de connaissance et de préservation pérenne des zones humides sur la vallée de la Meuse et ses affluents de côtes.



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		

FOCUS



++

CAPTAGES DÉGRADÉS

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action pérenne garantissant la reconquête de la qualité de l'eau potable, prioritairement sur la Meuse, les ruisseaux de Recourt, Franc-Ban, Gueroville et la Doua, la Wiseppe, l'Andon-Bras Nord et la Wame.

PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS EN EAUX SUPERFICIELLES

- Lancer une étude globale et concerter les usagers pour trouver des solutions pérennes de réduction des prélèvements dans les cours d'eau notamment sur la Meuse et l'Andon-Bras-Nord.



+

POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer la connaissance des rejets de substances dangereuses
- Mettre en place des technologies propres optimisant l'utilisation des matières premières et la réduction des rejets et déchets polluants. Concerne les industries situées sur la Scance et la Meuse.

POLLUTIONS DISPERSÉES

- Développer une opération collective visant à réduire prioritairement les apports de substances dangereuses susceptibles d'être émises par les activités artisanales de Belleville-sur-Meuse et Verdun.



+

POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer les ouvrages d'épuration urbaine prioritairement sur la Scance.

POLLUTIONS DIFFUSES URBAINES

- Créer de nouveaux systèmes d'assainissement (assainissement collectif ou non collectif) et améliorer la collecte des eaux usées prioritairement sur la Scance et les ruisseaux de Billonneau, et de Bamont



LE TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DE LA VALLÉE DE LA MEUSE

correspond à des zones dans lesquelles les enjeux potentiellement liés aux inondations sont les plus importants à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. Sur ce territoire, les collectivités locales, aux côtés de l'État, doivent mettre en place une gestion ciblée des risques auxquels elles sont soumises pour anticiper et réduire l'impact des inondations.



Exemple de remise en herbe sur une aire d'alimentation de captage dégradé

Chambre d'agriculture de la région Lorraine

RECONQUÉRIR LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PRIORITAIRES

Sur le territoire, 22 captages dégradés par les nitrates et pesticides ont été identifiés. Ils sont situés sur les communes de Nouart, Vaux-en-Dieulet, Tailly, Bantheville, Liny-devant-Dun, Dun-sur-Meuse, Cuisy, Chattancourt, Thierville-sur-Meuse, Verdun, Landrecourt-Lempire, Dugny-sur-Meuse, Rambluzin-et-Benoite-Vaux, Belleray, Dieue-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse, Ambly-sur-Meuse et Genicourt-sur-Meuse.

La reconquête de leur qualité nécessite d'impulser une dynamique territoriale afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (collectivités gestionnaires de la ressource en eau, services de l'État, agriculteurs, propriétaires) autour de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions de protection piloté, dans son ensemble, par la collectivité.

Dans de nombreux cas, le simple conseil agronomique ne suffit pas. Seul un changement profond des assolements (remise en herbe des zones les plus contributives par exemple) ou des pratiques agricoles permettront de garantir la reconquête de leur eau (agriculture biologique, forte réduction d'intrants).

PRÉSERVER LA VALLÉE DE LA MEUSE

La vallée de la Meuse est une zone humide de grand intérêt écologique, notamment grâce à la présence de milieux naturels diversifiés (prairies alluviales, annexes hydrauliques...) abritant une faune et une flore remarquables. On y observe encore, par exemple, le Râle des Genêts



Râle des Genêts, oiseau emblématique des prairies de fauches alluviales

Flickr Creative Commons Sergey Yeliseev

et le Courlis Cendré, oiseaux emblématiques des prairies de fauches alluviales. Par ailleurs, ces prairies inondables présentent un intérêt fonctionnel majeur, dans la mesure où elles permettent l'expansion des crues et la protection contre les inondations des zones situées en aval. Or cette vallée est menacée du fait

de l'intensification de certaines pratiques agricoles pouvant se traduire notamment par le retournement de prairies, mais aussi par les perspectives d'ouvertures de gravières qui conduiraient à leur disparition.

Afin de conserver ces espaces, des actions ont été mises en place par plusieurs acteurs. Ainsi, le Conseil départemental de la Meuse propose depuis 2008 des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) aux agriculteurs afin de les inciter à adopter des pratiques agricoles favorables à la biodiversité locale et aux milieux naturels. En parallèle le conservatoire des espaces naturels de Lorraine a acquis 130 hectares de prairies et autres zones humides dans les secteurs les plus exceptionnels ; leur gestion étant ensuite confiée aux agriculteurs locaux, selon un cahier des charges précis.

De nombreuses autres démarches ont été engagées par les collectivités et les associations présentes sur la vallée depuis plusieurs décennies.

Un inventaire complet de ces milieux particuliers et menacés a été réalisé par la fédération de pêche et l'office national de l'eau et des milieux aquatiques. Cet outil constitue aujourd'hui la référence pour préserver et gérer ces milieux naturels dans la durée.

L'enjeu majeur sera de faire converger toutes ces initiatives vers une gestion durable de la vallée et du fleuve.

PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En adoptant une gestion douce des zones humides, de la végétation et des écoulements des petits cours d'eau, je contribue à maintenir la capacité d'épuration de ces milieux aquatiques, à favoriser le maintien de la biodiversité et à réduire les risques d'inondation. »



« En impulsant une dynamique territoriale autour de la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable de la collectivité, je participe efficacement à la reconquête de la qualité de leurs eaux. »



« En préservant et restaurant les milieux aquatiques et humides de ma commune, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux, à réduire les risques d'inondation et à recharger les nappes souterraines. »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi.

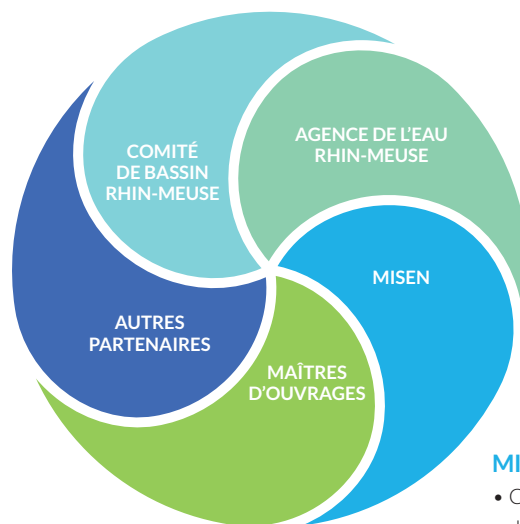
AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional, EPAMA, parc naturel de Lorraine...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages

MAÎTRES D'OUVRAGES (collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec les Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 55, 54, 08) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

MISEN (Mission Interservices de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Directions départementales des Territoires (DDT 55, 54, 08)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.